

Ordonnance de l'OFAG

**sur la fixation des périodes et des délais ainsi que
sur l'autorisation de parties de contingent tarifaire
de légumes frais, de fruits frais et de fleurs coupées fraîches**

(Ordonnance sur l'autorisation des importations relative à l'OIELFP)

Communication du 1^{er} mars 2005

L'annexe 2 de l'ordonnance du 12 janvier 2000 sur l'autorisation des importations relative à l'OIELFP¹ a été modifiée au cours du mois février 2005 aux dates suivantes:

1^{er} février 2005

3 février 2005

8 février 2005

15 février 2005

22 février 2005

Le texte complet des modifications peut être consulté ou obtenu auprès de l'Office fédéral de l'agriculture, Section importations et exportations, 3003 Berne.

1^{er} mars 2005

Chancellerie fédérale

¹ RS 916.121.100

